Tribune publique (19 mars 1882)

Le Droit social

19 mars 1882

Table des matières

Femmes révolutionnaires lyonnaises **3**
Groupe Louise Michel 3

Hommes libres **4**

Femmes révolutionnaires lyonnaises

Groupe Louise Michel

Nous venons de perdre une de nos plus ardentes, une de nos plus dévouées révolutionnaires.

La citoyenne Marie Ferré vient de descendre dans la tombe, âgée de trente-quatre ans. Hélas, encore une victime qui va grossir le nombre déjà si grand, de ces vaillants lutteurs déterminés, de ces ardents défenseurs de la cause du peuple qui combattent jusqu'au dernier souffle pour l'humanité tout entière, et qui n'ont pas le bonheur de voir s'accomplir la révolution sociale, telle qu'ils l'ont préconisée, telle qu'elle sera, grande et belle de justice et d'humanité.

Marie Ferré était une révolutionnaire fermement convaincue, énergique et dévouée, on la trouvait toujours au premier rang lors d'une manifestation, ou d'un mouvement révolutionnaire.

On sait avec quelle fermeté, avec quel courage, vraiment stoïque, elle supporta les plus cruelles douleurs, les plus amères déceptions de ce sinistre ouragan d'injustice déchaîné contre elle et les siens. Son frère fusillé en 71 par la bourgeoisie criminelle, par ces tueurs maudits, sinistres buveurs de sang, égorgeant leurs frères pour s'élever et museler de plus belle le peuple agonisant.

Sa mère succombant de douleur et de désespoir à la suite de ces massacres horribles furent, pour Marie Ferré, après tant de courage et de dévouement, les coups mortels qui devaient l'emporter aujourd'hui dans la tombe.

Aussi son unique but son unique désir était la grande révolution vengeresse qui devait laver tous les crimes passés et présents en établissant la vraie justice sociale.

Marie Ferré sera, pour toutes les citoyennes, un exemple à suivre, ses principes révolutionnaires survivront après elle et son souvenir nous donnera une force nouvelle pour la lutte acharnée, incessante que nous jurons de poursuivre jusqu'au jour où le peuple aura enfin brisé ses fers et que sa main vengeresse montrera les coupables, ce jour-là nous nous souviendrons que nos martyrs ont demandé vengeance et notre dernier cri sera encore et toujours, mort aux oppresseurs du peuple, vive la révolution sociale.

En vue de ces faits nous annonçons que sur la proposition de notre amie, la citoyenne Louise Michel, nous substituons le nom de Marie Ferré à celui de Louise Michel, afin que son souvenir survive dans tous les cœurs, et en mémoire de la vaillante citoyenne que nous pleurons et que nous regrettons sincèrement, sous le drapeau de la Révolution nous signons aujourd'hui,

Groupe Marie Ferré
(Ex-groupe L. M.)

Hommes libres

C’est à vous que je m’adresse, à vous qui, si la fatalité a voulu que vous soyez attachés à une chaîne matérielle et tyrannique, conservez dans le fond de votre être le sentiment de la liberté, ayez confiance ! seuls, les prolétaires sont libres.

Depuis longtemps déjà des jésuites de toute couleur, de toute nuance, des menteurs infâmes, des voleurs de consciences vous bernent de promesses trompeuses. Oui, déguisés sous le nom de radicaux, intransigeants, etc., ils se ressemblent tous ; ils doivent tomber.

Regardez autour de vous, des hommes lèvent la tête, des hommes secouent le joug, la voix du prolétariat se fait entendre.

L’immense brasier révolutionnaire jette de temps en temps une éclatante lueur. Des sociétés se forment. Aidons tous au relèvement, à la victoire du Socialisme.

Révolution et Anarchie !

UN VIEUX SOCIALISTE.

⁂

Lyon, le 4 mars 1882.

À la veille de la discussion, à la Chambre, du budget pour l’exercice 1883, nous nous faisons l’écho des justes revendications des facteurs des télégraphes qui n’ont pu encore obtenir que leurs services soient classés dans la catégorie des services actifs, comme ceux de leurs collègues des postes. Cette inégalité que l’on constate dans deux services publics qui sont pourtant fusionnés est très préjudiciable aux intérêts des sous-agents des télégraphes qui n’obtiennent leur retraite qu’après 30 ans de service, tandis que les facteurs des postes sont retraités après 25 ans. Les facteurs des télégraphes qui font nuit et jour un service pénible, devraient être traités sur un pied tout à fait égalitaire, ce qui n’a pas eu lieu jusqu’à ce jour. Nous osons espérer que M. le ministre des postes et télégraphes voudra bien réclamer à la Chambre une modification à la loi de 1853, sur les pensions civiles, mesure équitable qui sera bien accueillie par les intéressés.

CAMILLE.

Bibliothèque anarchiste

Le Droit social
Tribune publique (19 mars 1882)
19 mars 1882

extrait le 11 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°6 du *Droit social Le Droit social*, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l'histoire de France.

bibliotheque-anarchiste.com